

A tous les chasseurs du Territoire de Belfort

Belfort le 6 novembre 2020

Madame, Monsieur

Nous avons travaillé sans relâche depuis le confinement, avec Monsieur le Préfet et ses services pour vous permettre de chasser en cette période de restriction.

Je vous informe de la signature ce jour par Monsieur le Préfet d'un arrêté autorisant la chasse en battue et à l'affût du grand gibier (chevreuils, cerfs, chamois, daims et sangliers), mettant clairement en avant notre rôle dans la régulation de ces espèces qui est donc une mission d'intérêt général. Tous les gibiers faisans, bécasse, lapin, lièvre etc sont interdits en battue (pour les postés et les traqueurs) ou en chasse individuelle.









Je tiens à remercier la FNC, Monsieur le Préfet et plus particulièrement les services de la DDT pour leur réactivité ainsi que tous les membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui ont bien voulu valider nos propositions pour la reprise de la chasse et le personnel fédéral, à juste titre fortement sollicité.

Monsieur le Préfet nous a largement rappelé la gravité de la situation sanitaire en France et plus particulièrement dans notre département où le nombre de cas de patients malades de la COVID 19 est très préoccupant.

Nos vies, notre santé et celles de notre entourage doivent être votre priorité et vous devez faire en sorte de tout mettre en œuvre pour la préserver en respectant strictement les consignes sanitaires que vous connaissez toutes et tous, dont certaines sont plus particulièrement précisées dans l'arrêté préfectoral ci-joint.

Lors de la cloture de la CDCFS, Monsieur le Préfet, m'a demandé de transmettre ses remerciements aux chasseurs Terrifortains pour leur prochain investissement dans la régulation du grand gibier ce que je fais par ce présent courrier.

Rappel des règles générales :

-  **Le port du masque est obligatoire**
-  **Chaque participant apportera son propre stylo**
-  **Interdiction d'entrer dans les chalets de chasse à plus d'une personne à la fois**
-  **Gel hydroalcoolique à disposition**
-  **Aucunes salutations physiques**
-  **Aucune personne non titulaire du permis de chasser ne sera autorisée à participer à la chasse**
-  **Les regroupements festifs (moments de convivialité) avant, pendant ou après l'action de chasse (café, repas ...) sont interdits.**
-  **Être porteur de l'attestation de déplacement dérogatoire avec pour motif « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative », en précisant le territoire de chasse sur lequel vous vous rendez.**

Une contrainte supplémentaire vous sera demandée. Il s'agit de la traçabilité des participants. Nous vous demanderons d'inscrire lors de votre signature sur le carnet de battue (ou sur le carnet à souche de l'invité), votre numéro de téléphone, ceci dans le but de pouvoir vous joindre rapidement en cas de contact avec une personne positive COVID 19. Les autres règles d'organisation et sanitaire sont précisées dans l'arrêté ci-joint.

Conscient des contraintes lourdes qui vous sont imposées, je me permet d'insister pour que TOUTES les mesures sanitaires soient respectées, pour éviter de retrouver sur les réseaux sociaux des photos de moments de convivialité tant appréciés dans notre activité. Si cela devait arriver Monsieur le Préfet pourrait nous retirer la dérogation accordée sans aucun retour en arrière possible avec tout ce qui en découle.

Prenez soin de vous, de vos collègues de chasse de vos proches et chassez, prélevez (notamment sans restrictions pour les sangliers) en espérant des jours meilleurs rapidement.

Sachant pouvoir compter sur vous, je vous prie de croire, Chers Chasseurs Terrifortains, en l'assurance de ma considération en Saint Hubert

« Que la chasse vous soit favorable »

Le Président

Daniel KITTLER